

Notre projet pour La Poste

Ces jours-ci, les opposants au projet de loi relatif à la Poste font assaut de désinformation. A les entendre, le Gouvernement préparerait la privatisation de la Poste. C'est un mensonge, car le projet de loi dit exactement le contraire.

Pour nous, la Poste n'est pas une entreprise comme les autres. C'est d'abord un service public, qui doit assumer pleinement ses missions : assurer un service universel six jours sur sept sur tout le territoire à un prix abordable, maintenir le prix unique du timbre, préserver la présence de la Poste sur l'ensemble du territoire national, offrir des services bancaires accessibles, assurer le transport et la distribution de la presse. Ces missions de service public seront désormais inscrites en toutes lettres dans la loi.

Mais la Poste, comme tout service public digne de ce nom, doit être toujours plus efficace. Au 1^{er} janvier 2011, comme l'ensemble des entreprises équivalentes en Europe, elle sera soumise à la concurrence. Afin de jouer à armes égales avec ses concurrents étrangers, elle doit trouver de nouveaux financements, pour investir massivement et continuer à se moderniser.

C'est la raison pour laquelle un changement du statut juridique de la Poste est nécessaire. Nous proposons qu'elle devienne une société anonyme à capitaux publics, c'est-à-dire une entreprise publique détenue entièrement par l'Etat ou par d'autres investisseurs publics.

Concrètement, le changement de statut de l'entreprise permettra à l'Etat et à la Caisse des dépôts et consignations de souscrire une augmentation de capital de 2,7 milliards d'euros.

Il n'est donc pas question de privatiser la Poste, mais de la faire évoluer pour assurer son avenir.

C'est une réforme que nous réussissons, avec les personnels fonctionnaires et contractuels de la Poste, au service des Français.

Guillaume Larrivé
Conseiller municipal d'Auxerre
Porte-parole de l'UMP de l'Yonne